



Association française des formations universitaires
aux métiers de la traduction

Doctoriales 2022

Jeudi 16 juin, 14h-17h

Université de Lorraine – site de Metz, Campus Saulcy

14h-14h45 : Magali VIDREQUIN (Université Rennes 2) | *Évaluation de la qualité de la traduction automatique à base de réseaux neuronaux et apports de la collaboration traducteur/machine à la traduction du discours médical*

Actuellement en 4e année de thèse, je souhaiterais présenter mon travail de recherche lors de ces doctoriales organisées par l’AFFUMT. Cette thèse vise à évaluer la qualité obtenue avec la traduction automatique à base de réseaux neuronaux appliquée dans l’environnement de traduction des indépendants dans le domaine médical, et à proposer un schéma d’intégration ciblé à ce public.

Bien qu’en 2018 les résultats d’une enquête ont indiqué que plus de 50 % des entreprises de services linguistiques européens ont recours à la TA, mes recherches se concentrent sur son utilisation par les traducteurs indépendants. Les études se concentrant spécifiquement sur les environnements des indépendants sont très récentes et peu nombreuses, c’est pourquoi nous avons réalisé en 2020 une enquête pour identifier l’acceptation de la traduction automatique par les traducteurs ainsi que leurs pratiques en matière de post-édition. En effet, l’analyse des 139 réponses nous a permis d’observer plusieurs pratiques : au-delà de l’acceptation de l’exercice de la post-édition, nous avons cherché à identifier le niveau d’adhésion à la TA par une utilisation autonome, c’est-à-dire en cas d’utilisation non obligée par le projet de traduction. Parmi les réponses obtenues, nous avons observé plusieurs situations autonomes d’application de la TA, notamment une utilisation des moteurs de TA disponibles en ligne, appliqués sur certains segments, mais également une intégration de moteurs dans les outils de TAO, sur l’ensemble d’un projet initialement défini comme un projet de traduction.

Cette enquête a été approfondie par des entretiens afin de préciser ces différentes pratiques et leur cadre (ergonomie, confidentialité). Ces entretiens, réalisés auprès d’indépendants intervenant dans le domaine médical, se composent d’une première partie de post-édition dans leur environnement habituel (outil de TAO, glossaires terminologiques et corpus, le cas échéant) puis d’une deuxième partie de discussion pour explorer les aspects pratiques ainsi que leurs ressentis.

L’application de la traduction automatique dans le domaine médical nécessite une évaluation appuyée par l’identification et l’analyse quantitative des erreurs de traduction, avant et après post-édition par un traducteur expert. Une évaluation de la qualité de la traduction

automatique brute a été réalisée sur trois types de discours médicaux (un document de vulgarisation, une étude clinique et un manuel utilisation d'un dispositif médical), à l'aide de la grille d'évaluation quantitative TRASILT qui s'appuie sur le type d'erreur, son effet et son niveau de gravité. Cette grille sera également utilisée pour évaluer les post-éditions réalisées par les traducteurs lors des entretiens afin d'analyser les corrections apportées et les principales erreurs éventuellement laissées lors de la post-édition.

L'objectif de ces recherches est de proposer une méthodologie pour les traducteurs indépendants du domaine médical qui souhaitent intégrer la TA dans leur environnement.

Magali Vidrequin est doctorante en traductologie au sein de l'unité de recherche LIDILE (Linguistique – Ingénierie – Didactique des Langues) à l'Université Rennes 2. Dirigée par Katell Hernandez-Morin et Christine Evain, elle concentre ses recherches sur la question de l'intégration de la traduction automatique à base de réseaux neuronaux dans les pratiques des traducteurs indépendants, et plus particulièrement son application dans le domaine médical et son influence sur la qualité en traduction. Sa thèse s'intéresse à l'application de ces nouvelles technologies de traduction afin de proposer une méthodologie pour les indépendants qui souhaitent les intégrer dans leur environnement.

14h45-15h30 : Aurélien RIONDEL (Centre Transius, Faculté de traduction et d'interprétation, Université de Genève) | ***La révision : une activité diverse, difficile et à double tranchant. Principaux résultats d'une étude par entretiens au sein de services de traduction***

La révision (vérification d'une traduction par une seconde personne) est une activité importante : elle est largement pratiquée, et permet d'améliorer les textes traduits (tout en présentant le risque de péjorer la traduction initiale ; Brunette et al., 2005 ; Künzli, 2007 ; van Rensburg, 2017). Même si les travaux scientifiques sur la révision se multiplient ces dernières années (cf. les bibliographies récentes : Koponen et al., 2021 ; Robert, 2018), cette activité recèle encore de nombreuses zones d'ombre. En particulier, les études qualitatives sont rares, et les travaux sur les échanges entre traducteurs et réviseurs sont pour l'heure limités à la traduction littéraire (Solum, 2017 ; Zlatnar Moe et al., 2021).

Sur la base de ces deux constats, j'ai mené une étude par entretiens en contexte institutionnel et privé, afin de répondre à des questions relevant de l'organisation de la révision, des pratiques de révision, ainsi que des représentations et relations accompagnant cette activité : À quels types de contacts la révision donne-t-elle lieu ? Comment la relation traducteur-réviseur est-elle perçue par les acteurs ? Qui révise quoi ? Comment révise-t-on ? Comment l'activité de révision est-elle perçue ? Le corpus de données se compose de 45 entretiens semi-directifs, menés dans onze services différents. Durant l'exposé, je présenterai les principaux résultats de mes recherches. Au niveau de l'organisation de la révision, l'étude a mis au jour de grandes différences au sujet de ce qui est révisé, des personnes en charge de la révision ou de la nature des interventions. À ce titre, la révision corrective se distingue particulièrement de la révision

qui s'apparente à un conseil. Une grande diversité prévaut également quant à la manière dont la révision est accomplie : la révision peut être orale ou écrite, monolingue ou bilingue, saisie directement à l'écran ou effectuée sur papier. Par ailleurs, les participants adaptent souvent leur approche en fonction des différents éléments que sont le temps disponible, l'importance du texte ou la personne qui a traduit. Au niveau des représentations, l'étude montre que la révision est considérée par les réviseurs comme une activité difficile, en plus d'être globalement malaimée. Les traducteurs, pour leur part, la perçoivent tour à tour comme une agression ou un filet de sécurité. Les explications du réviseur, écrites ou orales, peuvent à ce titre exacerber ou atténuer la violence.

Quant à la relation traducteur-réviseur, l'étude a mis en évidence que les membres des services entretiennent souvent des contacts étendus. Le réviseur poursuivant le travail du traducteur, la révision constitue forcément une collaboration, qui peut prendre différentes formes. Par ailleurs, la confiance joue un rôle fondamental, car réviser en confiance ou en défiance sont deux pratiques très différentes. Au niveau de la gestion des équipes, la révision est à double tranchant : elle peut occasionner des conflits ou, à l'inverse, renforcer la cohésion du groupe.

Aurélien Riondel est assistant d'enseignement et de recherche à la Faculté de traduction et d'interprétation (FTI) de l'Université de Genève depuis octobre 2017. Il prépare actuellement une thèse de doctorat consacrée à la révision sous la direction de la Prof. Valérie Dullion. Parallèlement à ses activités académiques, il travaille comme traducteur indépendant, principalement dans la combinaison allemand-français. Il est à ce titre membre de l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes (ASTTI), l'une des principales associations professionnelles du pays.

Pause (15h30-15h45)

15h45-16h30 : Charles-Guillaume DEMARET (Université de Paris Cité/CLILLAC-ARP et Université Sorbonne nouvelle/CLESTHIA), ED 622) | ***L'interprétation de service public : vers un organisme professionnel de défense du métier ?***

Il forme des interprètes à la fois comme chargé de cours à l'Université de Paris Cité (ainsi que précédemment à l'ESIT-Sorbonne nouvelle) et dans le cadre de son travail au sein du service *Formation, études et qualité* d'ISM Interprétariat.

Contrairement à l'interprétation de conférence, reconnue comme spécialité professionnelle grâce notamment aux travaux de Danica Seleskovitch et à la création d'écoles d'interprètes (Frøeliger, 2012), le métier d'interprète dans les services publics s'est développé au gré des besoins de manière empirique, si bien que la dénomination n'est pas réellement définie (Pointurier, 2016), malgré un début de professionnalisation depuis quelques années. Toutefois, l'absence de régulation et la demande en constante augmentation ont mené à une concurrence sauvage d'interprètes non qualifiés employés par des prestataires peu scrupuleux, exerçant une pression très forte sur les tarifs et les conditions de travail, d'autant plus qu'il existe une conviction très ancrée qu'il suffit d'établir des correspondances entre les langues pour traduire (Seleskovitch et Lederer, 2002). Pourtant, si le bilinguisme permet naturellement la

compréhension en interprétation (Dillinger, 1994), les traductions des bilingues non formés restent moins précises que celles des interprètes entraînés (McDonald et Carpenter, 1981).

Dans ce contexte, comment s'assurer que les interprètes dans les services publics puissent vivre dignement de leur activité, légalement, dans le respect des normes éthiques et déontologiques ? Comment s'assurer de leur compétence, afin de faire valoir la qualité de leurs interventions ? Comment structurer la profession en s'inspirant des différentes expériences et réflexions qui ont fait leurs preuves pour l'interprétation de conférence ? Notre hypothèse est que la clef de voute pour y parvenir est la création d'un organisme professionnel de défense du métier.

Après avoir montré la nécessité de l'interprétation dans les services publics, nous mettrons en exergue ses caractéristiques spécifiques afin de constater que la demande est en inadéquation avec l'offre. Puis, après avoir balayé le champ théorique, nous verrons comment la définition du métier, à travers la plupart des codes, a été fortement influencée par les besoins des institutions clientes et non par la réflexion des théoriciens (Leanza et Boivin, 2008 ; Demaret, à paraître).

Partant du principe que la capacité à exercer une profession peut être divisée en différentes compétences qui peuvent être enseignées (Pöchhacker 2004 ; Frøeliger 2019), nous nous attacherons à mettre en lumière les compétences propres à l'exercice de la profession, d'une part grâce à l'analyse des codes qui régissent la profession, et d'autre part à l'aide de questionnaires à destination des interprètes. Nous montrerons ainsi que les conditions d'exercice du métier varient très fortement à la fois en fonction des lieux d'intervention et des langues de travail, ce qui nous amènera à nous questionner sur l'unicité du métier (Demaret, à paraître).

Afin d'illustrer les effets bénéfiques qui peuvent être obtenus à court terme grâce à une étude généralisée de la théorie (Gile, 2005), nous montrerons comment la formation initiale et continue des interprètes joue un rôle fondamental dans la perception de la qualité, en nous appuyant sur l'évolution du volume des récusations dans les institutions en charge de l'examen de la demande d'asile (Demaret, à paraître). Notre réflexion s'achèvera par les outils de régulation nécessaires à la valorisation des compétences.

Charles-Guillaume Demaret est doctorant en traductologie à l'Université de Paris Cité (CLILLAC-ARP) et à l'Université Sorbonne nouvelle (CLESTHIA). Sa recherche est financée par ISM Interprétariat, où il travaille comme interprète de service public en macédonien et en anglais depuis la fin de sa formation d'interprète de conférence en 2014 à Skopje (Macédoine du Nord). Ses travaux portent sur la professionnalisation des interprètes de service public.